

Plessis d'Argentré (du)

Bretagne – Janvier 1717

Preuves de la noblesse de demoiselle Marguerite Charlotte du Plessis d'Argentré présentée pour être reçue au nombre des filles demoiselles de la Maison de Saint Louis fondée par le Roi à Saint-Cir dans le parc de Versailles ¹.

D'azur à dix billettes d'or, posées quatre, trois, deux, et une.

Marguerite Charlotte du Plessis d'Argentré, 1707.

Extrait du registre des baptemes de la paroisse d'Argentré, evesché de Rennes, portant que Marguerite Charlotte, fille de messire Pierre du Plessis seigneur d'Argentré, et de dame Louise Hindret, sa femme, fut batisée le 25^e de mai de l'an 1707. Cet extrait delivré le 8^e de decembre de l'an 1716. Signé Benyvet, recteur de la paroisse d'Argentré, et légalisé.

Certificat de l'abé d'Argentré, docteur de Sorbonne, et aumonier ordinaire du Roi, portant que demoiselle Marguerite Charlotte du Plessis, sa niece et filleule, fille de messire Pierre du Plessis, seigneur d'Argentré, et de dame Louise Hindret, sa femme, naquit le 24^e de mai, de l'an 1707 cet acte donné à Paris le 20^e de janvier de la presente année 1717 et signé Charles du Plessis d'Argentré.

I^{er} degré – Pere, et mere. Pierre du Plessis, seigneur d'Argentré, Louise Hindret, sa femme, 1706. *Bandé d'or et de gueules de six pieces, les bandes d'or chargée de sept trefle de sinople posées deux trois, et deux, et les bandes de gueules chargées de sept treffles d'or posées deux, trois et deux et un chef échiqueté d'argent et d'azur de deux traits.*

Contract de mariage de messire Pierre du Plessis, fils aîné et héritier principal et noble de messire Alexis du Plessis, seigneur d'Argentré et de dame Marguerite Anne de Tanouarn, sa femme dame de Couvran, acordé le 6^e de juin de l'an 1706 avec demoiselle Louis Hindret, fille et unique heritiere d'ecuyer Joseph Hindret, vivant sieur de Ravennes, et de dame Louise de Labat. Ce contract passé devant Berthelot, notaire à Rennes.

II^e degré – Ayeul, et ayeule. Alexis du Plessis, seigneur d'Argentré, Marguerite Anne de Tanouarn, sa femme, 1669. *D'azur à trois molettes d'or, et une bordure de gueules ² chargée de huit macles d'argent.*

Contract de mariage de messire Alexis du Plessis, seigneur d'Argentré, acordé avec demoiselle [f^o 150 verso] Marguerite Anne de Tanouarn le 3^e de fevrier de l'an 1669. Ce contract reçu par Guillon, notaire à Rostrenan.

1. Transcription de Loïc Le Marchant de Trigon pour Tudchentil en février 2011, d'après le Ms français 32125 conservé à la Bibliothèque Nationale de France (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90070919>). Ces preuves paraissent assez succinctes, ce qui peut s'expliquer par le fait que vingt ans plus tôt, une tante de Marguerite Charlotte du Plessis d'Argentré, aussi prénommée Marguerite Charlotte, fit ses preuves pour entrer dans la même institution. On retrouve ici à peu près les mêmes actes, plus succinctement résumés. Nous invitons le lecteur à se rapporter aux preuves de 1697 qu'on trouvera aussi sur Tudchentil (<http://www.tudchentil.org/?article918>).
2. D'or dans les preuves de 1697.

Partage noble dans les successions nobles et avantageuses de messire Jean Batiste du Plessis et de Jeanne Biseul, sa femme, donné le 4^e de juillet de l'an 1680 par messire Alexis du Plessis, leur fils aîné, seigneur d'Argentré, à messire Charles Marie du Plessis, son frère, prieur de la Basoge-du Desert etc. Cet acte reçu par Goupil, notaire à Rennes.

III^e degré – Bisayeul, et bisayeule. Jean Batiste du Plessis, seigneur d'Argentré, Jeanne Biseul, sa femme, 1639. *D'argent à deux chevrons de sable.*

Contract de mariage de messire Jean du Plessis, seigneur d'Argentré, fils de messire Giles du Plessis, grand prévôt de Bretagne, et de dame Julienne de Grasménil sa femme, acordé avec demoiselle Jeanne Biseul le 17^e de mai de l'an 1639. Ce contract passé devant d'Auvergne notaires au Chatelet de Paris.

Sentence rendue à Vitré, le 20^e de septembre de l'an 1633³ au profit de messire Jean Batiste du Plessis, seigneur du Plessis-d'Argentré. Cet acte signé Tonnelier.

IV^e degré – Trisayeul, et trisayeule. Giles du Plessis, seigneur d'Argentré, Julienne de Grasménil, sa femme, 1596. *D'argent à une épée d'azur⁴ posée en bande la pointe en bas.*

Contract de mariage de noble homme Giles du Plessis, seigneur d'Argentré, commissaire de l'arriere ban de l'evêché de Rennes, acordé avec demoiselle Julienne de Grasménil le 3^e de juillet de l'an 1596⁵. Ce contract reçu par Tricot, notaire à Vitré.

Contract du premier mariage de Giles du Plessis, ecuyer sieur de Montersil, grand prévôt de Bretagne, et fils aîné et heritier principal et noble, de noble homme Mathurin du Plessis, seigneur d'Argentré, acordé avec demoiselle Jeanne de Beaucé le onzieme d'avril de l'an 1578⁶ [f^o 151 recto]. Ce contract passé devant Odion, notaire à Rennes.

Provisions de l'office de commissaire de l'arriere ban de l'evêché de Rennes, données le 10^e de decembre de l'an 1588 au sieur du Plessis d'Argentré, par le duc de Mercœur, lieutenant general pour le Roi, en Bretagne. Ces lettres signées Philipès Emanuel de Lorraine.

Transaction faite le 10^e de novembre de l'an 1573 sur la demande que faisoit de la moitié de la seigneurie de Boispinson à noble René Charton, noble Mathurin du Plessis, son cousin comme heritier de Françoise Charton sa mère. Cet acte reçu par Auffrai notaire au bourg d'Argentré.

Nous, Charles d'Hozier, conseiller du Roi genealogiste de sa Maison juge d'armes, et gardes de l'armorial general de France, et chevalier de la religion et des ordres militaire de saint Maurice et de saint Lazare de Savoie, certifions au Roi, et à son altesse royale, monseigneur le duc d'Orléans, regent du Royaume, que demoiselle Marguerite Charlotte du Plessis d'Argentré a la noblesse nécessaire pour etre admis au nombre des filles demoiselles que Sa Majesté fait élever dans la maison Royale de S^t Louis fondée à S^t Cir dans le parc de Versailles, comme il est justifiée par les actes qui sont énoncés dans cette preuve laquelle nous avons vérifiée, et dressée, à Paris le dix neuvieme jour de janvier de la presente année mil sept cent dix sept. Signé d'Hozier.

3. 26 septembre dans les preuves de 1697.

4. De sable dans les preuves de 1697.

5. 31 juillet dans les preuves de 1697, et dans les preuves pour la réformation de la noblesse de 1668 (prochainement en ligne sur Tudchentil en <http://www.tudchentil.org/?article582>).

6. 11 août dans les preuves de 1697, et dans celles de la réformation de 1668.